

Conseil municipal du mardi 3 avril 2018

Le mardi trois avril deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : Mme Christine LAGARDE, absente excusée; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Véronique LEMESTRE, absente; M. Fabrice VALLADONT, absent excusé, procuration à M. Bertrand ASTRIC.

La séance est ouverte à 20h00.

M. Roland DEMESMAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 mars 2018 appelle les observations suivantes :

Monsieur Rémy LUCAS, conseiller municipal, souhaite compléter le paragraphe "Devenir de la CAGB" en ce sens :

"Rémy LUCAS précise que la plupart des élus des communes de la CAGB n'ont pas reçu l'analyse contradictoire qu'il a réalisée sur le passage en communauté urbaine, alors que celle-ci a été envoyée à toutes les communes. La plupart des élus ne disposent que des informations tronquées en provenance des partisans de la communauté urbaine, comment peuvent-ils se prononcer en toute connaissance de cause sur ce sujet qui engage l'avenir de l'ensemble des communes du Grand Besançon ?"

Le compte-rendu du 4 mars sera modifié.

Taux d'imposition 2018 : vote des trois taxes

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 5 février le Maire propose d'appliquer, pour l'année 2018, les coefficients de variation suivants :

- + 9.63 % pour la taxe d'habitation
- 4.15 % pour la taxe foncière bâtie
- maintenir le taux de 2017 pour la taxe foncière non bâtie

	Année 2017	Année 2018
Taxe d'habitation	7,48	8,20
Taxe foncière bâtie	15,18	14,55
Taxe foncière non bâtie	11,23	11,23

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte par 10 voix pour et 1 voix contre de M. Rémy LUCAS.

Budgets : Comptes Administratifs 2017 et vote des budgets 2018

Le Maire, avant de présenter ses propositions budgétaires, informe le conseil municipal que celles-ci sont conformes au débat d'orientation de la séance du 5 mars 2018.

Budget d'Adduction d'Eau Potable (AEP)

Présentation et vote du compte administratif 2017

Le Premier Adjoint présente le compte administratif du budget AEP.

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	29 922.04 €
Charges de personnel	10 000.00 €
Atténuations de produits	13 499.00 €
Charges financières	733.70 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Autres charges de gestion courante	3 815.72 €
Amortissements	29 250.41 €
Total dépenses exercice N	87 220.87 €
Déficit N-1	0.00 €
Total de la section	87 220.87 €

Recettes

Produits de gestion courante	74 924.32 €
Subvention d'exploitation	0.00 €
Produits exceptionnels	1.92 €
Amortissements subventions	3 739.00 €
Sous-Total	78 665.24 €
Excédent antérieurs	22 407.54 €
Total de la section	101 072.78 €

Excédent de clôture de fonctionnement de**13 851.91 €****Section d'investissement. Vue d'ensemble****Dépenses**

Amortissements	3 739.00 €
Emprunts et dettes assimilées	2 490.97 €
Dépenses non affectées (21+23)	47 247.68 €
Total dépenses	53 477.65 €

Recettes

Apports, Dotations et Réserves	207.29 €
Amortissements	29 250.41 €
Total recettes exercice N	29 457.70 €
Recettes antérieur reporté (N-1)	100 878.75 €
Total recettes	130 336.45 €

Excédent de clôture d'investissement de**76 858.80 €****Résultat d'exécution brut : excédent de****90 710.71 €****Vote du compte administratif du budget AEP 2017**

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération le conseil municipal, adopte **9 voix pour et 2 non participation (le Maire et sa procuration)** le compte administratif 2017 du budget eau.

Approbation du compte de gestion 2017: Budget AEP

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte à l'unanimité.

Budget Assainissement

Présentation et vote du compte administratif 2017

Le Premier Adjoint présente le compte administratif du budget Assainissement.

Section d'exploitation. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	30 636.90 €
Charges de personnel	0.00 €
Atténuations de produits	7 020.00 €
Charges financières	40 554.67 €
Autres charges de gestion courante	51 783.52 €
Autres charges exceptionnelles	29.26 €
Amortissements	49 697.00 €
Total de la section	179 721.35 €

Recettes

Produits de gestion courante	123 660.00 €
Produits exceptionnels	13.80 €
Amortissements subventions	10 715.00 €
Total recettes	134 388.80 €
Excédent antérieur reporté	26 814.74 €
Total de la section	161 203.54 €

Déficit de clôture d'exploitation de : 18 517.81 €

Section d'investissement .Vue d'ensemble

Dépenses

Emprunt et dettes assimilées	24 246.74 €
Dépenses hors opérations	2 880.00 €
Amortissements de subventions	10 715.00 €
Sous-total	37 841.74 €
Déficit antérieur reporté	12 185.79 €
Total de la section	50 027.53 €

Recettes

1068	5 985.42 €
FCTVA	12 185.79 €
Amortissements	49 697.00 €
Total recettes	67 868.21 €
Excédent antérieur reporté	0.00 €
Total de la section	67 868.21 €

Excédent de clôture d'investissement de : 17 840.68 €

Résultat d'exécution net : déficit de 677.13 €

Approbation du compte de gestion 2017 : Budget Assainissement

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2017 du budget Assainissement

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal, adopte **par 9 voix pour et 2 non participation (le Maire et sa procuration)** le compte administratif 2017 du budget assainissement.

Budget Général

Présentation et vote du Compte Administratif 2017

Le Premier Adjoint présente le compte administratif du budget général.

Section fonctionnement. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	226 546.18 €
Charges de personnel	142 267.25 €
Charges financières	25 356.02 €
Autres charges de gestion courante	179 078.50 €
Charges exceptionnelles	80.00 €
Opération entre section	7 847.00 €
Total des dépenses	581 174.95 €

Recettes

Produits de gestion	22 960.24 €
Impôts et taxes	464 076.57 €
Dotations et participations	148 084.63 €
Autres produits de gestion courant	24 015.48 €
Produits financiers	1.44 €
Produits exceptionnels	57.04 €
Total des recettes exercice	659 195.40 €
Recettes antérieures reportées	221 602.18 €
Total de la section	880 797.58 €

Excédent de clôture de fonctionnement de	299 622.63 €
---	---------------------

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Remboursement d'emprunt	139 809.69 €
Chapitre 20	13 364.00 €
Chapitre 21	44 862.98 €
Opérations	86 310.94 €
Total dépenses exercice	284 347.61 €

Déficit antérieur reporté	3 312.89 €
Total de la section	287 660.50 €
Recettes	
1068	3 312.89 €
FCTVA + TA	64 431.52 €
Opérations d'ordre entre sections	7 847.00 €
Subvention d'équipement	5 173.00 €
Sous-total	80 764.11 €
Excédent antérieur reporté	0.00 €
Total de la section	80 764.41 €

Déficit de clôture d'investissement de	206 896.09 €
---	---------------------

Résultat net de l'exercice : excédent de	92 726.54 €
---	--------------------

Approbation du compte de gestion 2017 : Budget Général

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte **à l'unanimité**.

Approbation du compte administratif 2017 : Budget Général

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération le conseil municipal, adopte **par 9 voix pour et 2 non participation (le Maire et sa procuration)** à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget Général.

Affectation des résultats : Budget général

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2017 du budget général, constate qu'il présente un excédent de fonctionnement de 299 622.63 € et un déficit d'investissement de 206 896.09 € soit un résultat global d'exercice positif de 92 726.54 €.

Le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence eau et de la compétence assainissement, il convient d'intégrer les résultats du CA 2017 des budgets eau et assainissement :

CA 2017 Budget AEP	CA 2017 Budget Assainissement
Résultat Exploitation 2017	Résultat Exploitation 2017
+ 13 851.91 €	- 18 517.81 €
Résultat Investissement 2017	Résultat Investissement 2017
+ 76 858.80 €	+ 17 840.68 €
Résultat de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017
+ 90 710.71 €	- 677.13 €

Ainsi le compte administratif 2017 du budget général présente un excédent net de fonctionnement de 294 956.73 € et un déficit net d'investissement de 112 196.61 € soit un résultat global d'exercice positif de 182 760.12 €

Le Maire propose d'affecter 112 196.61 € à l'article 1068 du Budget Primitif 2018 et de reporter le déficit brut à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) 112 196.61 €.

Enfin il propose de reporter au compte 002 (recette d'exploitation) 182 760.12 €.

A ces écritures d'ordre budgétaire et suite au transfert des compétences eau et assainissement il convient de prévoir au BP 2018 du budget général les crédits nécessaires suivants :

- 13 851.91 € à l'article 678 (résultat 2017 de l'exploitation du budget AEP)
- 18 517.81 € à l'article 778 (résultat 2017 de l'exploitation du budget Assainissement)
- 94 699.48 € à l'article 1068 (résultat 2017 de l'investissement AEP et Assainissement)

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget Primitif Général 2018

Le Maire présente ses propositions budgétaires.

Section fonctionnement. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	221 302.09 €
Charges de personnel	150 000.00 €
Dépenses imprévues	5 000.00 €
Charges financières	35 200.00 €
Autres charges de gestion courante	166 100.00 €
Charges exceptionnelles	15 851.91.00 €
Virement à la section d'investissement	607 825.00 €
Opérations d'ordre entre sections	9 679.00 €
Total dépenses	1 210 958.00 €

Recettes

Produits de gestion	14 300.00 €
Atténuations de charges	0.00 €
Impôts et taxes	455 000.00 €
Produits financiers	2.07 €
Dotations et participations	127 300.00 €
Autres produits de gestion courante	378 078.00 €
Produits exceptionnels	53 517.81 €
Total recettes	1 028 197.88 €
Recettes antérieures reportées	182 760.12 €
Total Recettes	1 210 958.00 €

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Dépenses

Dépenses imprévues	3 000.91 €
Dotations	94 699.48 €
Remboursement d'emprunt	266 000.00 €
Dépenses non individualisées 20	12 000.00 €
Dépenses non individualisées 21	33 300.00 €

Opérations	370 004.00 €
Sous-total	779 004.39 €
Déficit antérieur reporté	112 196.61 €
Total de la section	891 201.00 €
Recettes	
1068 (excédent de fonctionnement)	112 196.61 €
FCTVA + Taxe Aménagement	57 000.39 €
Produits de cession	94 500.00 €
Opérations patrimoniales	0.00 €
Opération d'ordre entre sections	9 679.00 €
Subventions	10 000.00 €
Sous-total	283 376.00 €
Virement de la section de fonctionnement	607 825.00 €
Total de la section	891 201.00 €

Détail des opérations 2018

Intitulé des opérations	n°	Dépenses 2018	Recettes 2018
Loi Handicap	55	11 000 €	
Alimentation Gaz bâtiments	57	4 000 €	
Réhabilitation bâtiment de la Cure	59	205 004 €	
Tranche n°2 MDL	60	20 000 €	
Informatisation VPI - Ecoles	66	5 000 €	
Agence Postale Communale + Mairie	67	58 000 €	
Monument aux Morts	68	52 000 €	
Espace Chemin Pâturage	69	15 000 €	
Total opérations		370 004 €	

Balance du budget général Primitif 2018

Total Dépenses	2 102 159 €
Total Recettes	2 102 159 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget Primitif Budget Général 2018.

Budget lotissement « du Stade »

Présentation et vote du Compte Administratif 2017

Le Premier Adjoint présente le compte administratif du budget "Lotissement du Stade"

Section de fonctionnement. Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	170 678.96 €
Opération d'ordre entre sections	170 678.96 €

Total de la section	341 357.92 €
Recettes	
Produits des services	251 159.44 €
Dotations et participations	11 637.00 €
Opération d'ordre entre sections	170 678.96 €
Total recettes	433 475.40 €
Excédent antérieur reporté	434 823.32 €
Total de la section	868 298.72 €

excédent clôture de fonctionnement	:	526 940.80 €
---	----------	---------------------

Section d'investissement .Vue d'ensemble

Dépenses	
Opérations d'ordre entre sections	170 678.96 €
Total de la section	170 678.96 €
Recettes	
Opérations d'ordre entre sections	170 678.96 €
Total de la section	170 678.96 €

excédent clôture de fonctionnement	:	0.00 €
---	----------	---------------

Résultat net de l'exercice : excédent de	526 940.80 €
---	---------------------

Approbation du compte de gestion 2017 (Trésorier Principal)

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, déclare que le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'accepte **à l'unanimité**.

Présentation et vote du Compte Administratif 2017

Le Maire répond à une série de questions ayant pour but de préciser certains détails dans les différents comptes présentés.

Les questions terminées le Maire se retire. M. Roland Demesmay est élu président de séance. Il présente l'attestation des résultats établis par le trésorier qui confirme les comptes de résultat et fait procéder au vote.

Après délibération, le conseil municipal, adopte **par 9 voix pour et 2 non participation (le Maire et sa procuration)** le compte administratif 2017 du budget Lotissement du Stade.

Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2017, constate qu'il présente un excédent de fonctionnement de 526 940.80 € et un résultat de la section d'investissement de 0 € soit un résultat global d'exercice net de 526 940.80 €.

Le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement de 526 940.80 € au compte 002 (recette de fonctionnement) du BP 2018.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Présentation et vote du Budget Primitif 2018

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble

Dépenses

Charges à caractère général	862.44 €
Excédent à reverser au budget général	526 078.36 €
Total	526 940.80 €

Recettes

Vente de terrains	0.00 €
Excédent antérieur reporté	526 940.80 €
Total	526 940.80 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble

Dépenses

Déficit antérieur reporté	0.00 €
Stocks terrain à vendre (opération d'ordre)	0.00 €
Total	0.00 €

Recettes

Déstockage terrains vendus (opération d'ordre)	0.00 €
Total	0.00 €

Le Maire présente les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif Lotissement du Stade 2018.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'adopte à l'unanimité

Mise en œuvre de l'Attribution de compensation d'investissement

Le Maire expose que lors de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place. Cette commission s'est réunie le 29 janvier 2018, avant le Conseil communautaire, en vue de proposer la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Il apparaît que la seule imputation en fonctionnement de l'attribution de compensation ne permet pas d'assurer la neutralité lorsque les charges transférées comportent un volume de dépenses d'investissement identifié et récurrent.

Ce nouveau dispositif d'Attributions de Compensation d'investissement relève de la procédure dite « de révision libre ». Sa mise en œuvre est ainsi conditionnée à l'adoption de délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes intéressées statuant à la majorité simple.

Les communes qui n'approuvent pas le dispositif verront le montant intégral de leur attribution de compensation fixé dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en section de fonctionnement.

Il est proposé de mettre en œuvre le mécanisme d'attribution de compensation d'investissement à compter de l'exercice 2018. Dès lors, il sera effectif pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 29 janvier 2018 et relatives au transfert de la compétence Eaux Pluviales.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001 ;

VU la délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération ;

VU le rapport n°1 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 janvier 2018 joint en annexe ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI ;

VU l'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 ;

DELIBERE,

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le principe de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2018

Le Maire expose qu'à l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 29 janvier 2018, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées aux transferts des compétences Eaux Pluviales et GEMAPI (son rapport final est joint en annexe).

Elle a également rectifié les Attributions de Compensation fiscales des communes ayant intégré la CAGB au 01/01/2017 afin d'intégrer les rôles supplémentaires émis par l'administration fiscale.

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre de ces transferts ainsi que la régularisation des Attributions de Compensation fiscales des communes concernées.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001 ;

VU la délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération ;

VU le rapport n° 2 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 janvier 2018 joint en annexe ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI ;

DELIBERE,

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux transferts de la compétence Eaux Pluviales. Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux transferts de la compétence GEMAPI.

Points sur les projets

- projet la Cure : rédaction de l'Appel d'offres en cours.

- Maison des Loups : ouverture des plis le 25 avril à 10 heures. Audition des 3 candidats mieux placés le jeudi 3 mai de 9 heures à 12 heures.
- Lotissement de la Pâture : aucune nouvelle information sur l'avancement du projet.

Conseil des écoles

Madame Françoise BERNARD, Adjointe, confirme qu'un comptage aura lieu le jour de la rentrée afin d'entériner ou non la fermeture d'une classe. Le seuil de maintien d'une classe est de 108 élèves. A ce jour, les prévisions d'effectifs sont de 106 élèves.

Par mesure gouvernementale, les TAP pouvaient être supprimés à la rentrée 2017-2018. La commune de Boussières a maintenu son dispositif. A la rentrée 2018-2019, les TAP seront supprimés et entraîneront une complexification de l'accueil périscolaire.

Madame BERNARD remercie les parents membres du comité de pilotage des TAP pour leur implication et assiduité aux réunions pendant ses quatre années de fonctionnement ainsi que les intervenants.

Il a été souligné que les TAP ont permis aux enfants de découvrir et pratiquer des activités qu'ils ignoraient jusqu'alors et plus enseignées (succès de l'atelier cuisine par exemple).

Questions diverses

- Petit Loup à paraître : nettoyage de printemps, cérémonie 8 mai, inscriptions écoles.
- 16 juin 2018 organisation du tournoi multisports par le Conseil Municipal des Jeunes avec participation éventuelle de l'association Entre Souris et T'chat à cette journée
- Fête des Chariotes le 26 août 2018 : installations techniques à prévoir (électricité, arrêté de circulation...)
- Un nouveau restaurateur s'installe dans les locaux de "la Caborde".
- Bilan de la visite du 16 mars de la députée Fannette CHARVIER : 5 personnes présentes à la réunion publique. Ce chiffre s'explique par une communication défailante des services de Mme CHARVIER (flyers non distribués aux Boussiérois).
- La commission culture-communication propose un spectacle de la Compagnie de Théâtre "la Girafe aboie" intitulé Quand viendra l'aube à la maison des Loups le 13 octobre 2018 pour un coût de 550 euros. Le conseil approuve cette proposition.
- Grand Loup été 2018 : Madame BERNARD sollicite les conseillers pour des idées d'articles à faire paraître.
- Repas des Anciens : organisé au restaurant "la Belle Epoque", la CAGB sera interrogée pour la mise à disposition éventuelle d'un bus.
- Réfection du monument aux morts : Yves FADIER, conseiller municipal en charge du projet, interrogera l'entreprise Boucon pour la gravure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

